



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

Besançon, le 10 avril 2018

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Messieurs les professeurs,

Rectorat

Jean-François CHANET

Recteur de l'académie de  
Besançon,  
Chancelier des universités

Recteur de la région  
académique  
Bourgogne-Franche-Comté

10, rue de la Convention  
25030 Besançon cedex

Téléphone  
03 81 65 49 59

Mél  
Ce.cabinet  
@ac-besancon.fr

Par un courrier transmis en date du 22 mars dernier vous avez souhaité attirer l'attention de Monsieur le ministre sur les projets d'évolution de la voie technologique STI2D.

Je trouve inapproprié, voire indélicat, de réduire la voie technologique à l'accueil d'élèves en difficulté. Cependant, je vous prie de croire que Monsieur le ministre et moi-même sommes convaincus de l'utilité de la filière technologique industrielle, parce qu'elle correspond à des profils d'élèves qui s'y épanouissent et que nos industries ont besoin de techniciens qualifiés. Cette voie permet aux bacheliers d'accéder à de beaux parcours dans l'enseignement supérieur.

Les textes officiels ne sont pas encore parus. Rien ne vous permet donc d'affirmer que les horaires de spécialité seront réduits à la portion congrue. Par ailleurs, il est difficile de contester que les nouvelles modalités technologiques ainsi que le déploiement des outils numériques permettent d'atteindre aujourd'hui des objectifs pédagogiques plus rapidement que par le passé.

De plus, la voie STI2D, qui prépare à la poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur, serait-elle aussi attractive que les autres formations de même niveau si les horaires d'enseignement étaient nettement supérieurs ?

Vous avez démontré par le passé – et notamment en 2011 – votre remarquable capacité d'adaptation à la mise en œuvre de nouveaux programmes. Aujourd'hui dans notre académie les effectifs de la voie technologique industrielle sont revenus un niveau comparable à celui du début des années 2000. Ce résultat est le fruit de votre engagement sans faille au service de l'enseignement technologique. Demain, avec le soutien de vos inspecteurs, DDFPT et chefs d'établissement, je sais que vous saurez adapter vos enseignements à de nouveaux programmes. Nous pourrions naturellement échanger ensemble à ce sujet, notamment dans le cadre d'un groupe miroir comme cela fut le cas en 2010-2011.

Je sais pouvoir compter sur votre professionnalisme au service de vos élèves et vous prie d'agréer, Messieurs les professeurs, l'expression de ma sincère considération.

Le Recteur,  
Chancelier des Universités

Jean-François CHANET